



Publié le : 24/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 février 2025 à 17 heures 00

Question n°5

**Liste des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025 - Récapitulatif des créations
d'emplois de 2024**

Le Conseil d'Administration, convoqué le 12 février 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER, arrive à 17h06 et vote à partir de la question n°2 / Madame Valéry GARCIA / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 février 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250219-D00190710-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

« Charges de personnel »
Budget principal

Résumé : Il appartient au Centre Communal d'Action Sociale de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Liste des Emplois Permanents, établie à la date du 1^{er} janvier 2025, fait ressortir 6 emplois ouverts supplémentaires par rapport à la Liste des Emplois Permanents du 1^{er} janvier 2024, soit 337 emplois ouverts.

Ces emplois correspondent à 8 créations et 2 suppressions.

La Liste des Emplois Permanents intègre également les différentes évolutions réglementaires des cadres d'emplois ou déroulement de carrière intervenus au cours de l'année 2024.

Suite à ces différentes évolutions et aux procédures de recrutement, il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents au CCAS au 1^{er} janvier 2025.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts		<i>dont emplois à temps complet</i>	Emplois pourvus par des fonctionnaires	Emplois non pourvus par des fonctionnaires
		01/01/2024	01/01/2025			
Filière administrative		89	85	84	69	16
Administrateurs Territoriaux	A	1	1	1	0	1
Attachés Territoriaux	A	28	26	26	21	5
Rédacteurs Territoriaux	B	19	19	19	13	6
Adjoints administratifs territoriaux	C	41	39	38	35	4
Filière animation		6	6	5	5	1
Animateurs territoriaux	B	5	6	5	5	1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1	0	0	0	0
Filière médico-sociale		29	34	34	24	10
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1	1	0	1
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	7	7	7	6	1
Psychologues territoriaux	A	1	1	1	1	0
Aides-soignants territoriaux	B	16	21	21	15	6
Auxiliaires de soins territoriaux	C	4	4	4	2	2
Filière Sociale		161	158	157	117	41
Assistants terr. socio-éducatifs	A	49	52	52	33	19
Agents sociaux territoriaux	C	112	106	105	84	22
Filière technique		46				
Ingénieurs Territoriaux	A	0	1	1	0	1
Techniciens territoriaux	B	1	1	1	1	0
Adjoints techniques territoriaux	C	39	46	45	34	12
Agents de maîtrise Territoriaux	C	6	6	6	3	3
TOTAL		331	337	333	253	84

Les emplois non pourvus par des fonctionnaires sont les emplois vacants (procédures de recrutement en cours au 1^{er} janvier 2025), les emplois gelés (procédures de recrutement suspendues à la date du 1^{er} janvier 2025 dans l'attente d'une décision sur le renouvellement) et les emplois occupés par des contractuels de droit public (Articles L332-8).

Le nombre d'emplois permanents ouverts s'établit au 1^{er} janvier 2025 à 337, soit 6 de plus que sur la liste des emplois permanents au 1^{er} janvier 2024. Cet écart résulte des décisions ci-dessous :

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024: <i>Création d'1 emploi d'auxiliaire de soins (Aide-Médico psychologique) au sein du service Soins Infirmiers A Domicile, Création d'1 emploi d'assistant socio-éducatif (travailleur social) à la Maison des Séniors, Suppression de 2 emplois d'attaché (chargé de mission et chef de service), Suppression d'1 emploi d'adjoint administratif (agent d'accueil), création de 2 emplois d'assistant socio-éducatif (travailleurs sociaux) au sein du Service Santé Sociale et Handicap pour les Groupes d'Entraide Mutuelle.</i>	Séance du 13 mars 2024	4	- 3	1
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création de 2 emplois d'aide-soignant: <i>création de 2 emplois d'aide-soignant</i>	Séance du 10 avril 2024	2	0	2
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création de 2 emplois d'aide-soignant: <i>création de 2 emplois d'aide-soignant</i>	Séance du 16 octobre 2024	2	0	2
TOTAL BUDGET CCAS au 13/03/2024		8	-3	5
TOTAL BUDGET CCAS au 01/01/2025		8	-2	6

Une des suppressions n'a pas été formalisée car le poste a été réutilisé pour reclasser un agent

Parmi les 84 emplois non pourvus par des fonctionnaires, 31 sont occupés par des contractuels de droit public :

Emplois occupés par des contractuels :

		CDD
Agent de service polyvalent	Direction Autonomie	1
Agent social	Direction Autonomie	1
Aide-soignant	Direction Autonomie	2
Auxiliaire de vie sociale	Direction Autonomie	4
Chargé de communication	Direction Générale - CCAS	1
Chargé de gestion	Direction Autonomie	1
Chargé de gestion	Direction Solidarités	2
Chef d'équipe	Secrétariat Général CCAS	1
Chef de secteur	Direction Autonomie	2
Chef de service	Direction Autonomie	3
Porteur de repas	Direction Autonomie	1
Responsable de mission	Direction Générale - CCAS	1
Responsable de secteur	Direction Solidarités	1
Travailleur social	Direction Générale - CCAS	3
Travailleur social	Direction Solidarités	7
Somme		31

En application du statut de la fonction publique, ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la fonction publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique. Il percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir, après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées, afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

Pour information : Récapitulatif des contrats de projets (emplois non permanents) en cours au 01/01/2025 :

FONCTION	DIRECTION	CATEGORIE HIERARCHIQUE	CONTRAT
Travailleur social	Direction des Solidarités (AGORA)	A	01/12/2024 au 30/11/2025
Travailleur social	Direction des Solidarités (SAAS)	A	01/08/2024 au 31/07/2025
Travailleur social	Direction des Solidarités (SAAS)	A	01/08/2024 au 31/07/2025
Travailleur social	Direction des Solidarités (SAAS)	A	01/08/2024 au 31/07/2025


Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Adoptent la liste des emplois permanents au CCAS;

✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

